

Aides financières 2023-2024

Préparé par  MonClubSportif

Des mesures budgétaires à portée de mains pour les écoles du Québec

Frédérique Campeau

Chef de produit chez
MonClubSportif

frederique@monclubsportif.com

Les mesures à considérer pour payer les frais de la plateforme MonClubSportif

15028

15022

15029

15031

15081

15082

15083

50750



Ce document vise à répertorier certaines des mesures budgétaires disponibles pour l'année scolaire 2023-2024 et qui pourraient être utilisées pour payer les frais de la plateforme MonClubSportif. Toutefois, sachez qu'il en existe plusieurs autres qui pourraient être pertinentes pour vos autres projets ou besoins. Nous vous recommandons de prendre connaissance des ressources mises à votre disposition à la dernière page de ce document pour être au courant des différentes aides financières auxquelles votre école a le droit.

15028

Mesure 15028

Activités parascolaires au secondaire

⇒ « La mesure vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils **offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques**, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation, et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. »

Informations additionnelles



Montant de base

- Montant de base par établissement inclus dans le descriptif des règles budgétaires
- Montant par élève

15022

Mesure 15022

Bien-être à l'école et dans les centres de formation

- ⇒ « Cette mesure vise la mise en œuvre de stratégies permettant de rehausser le niveau de bien-être à l'école des élèves et du personnel scolaire. Elle permet de soutenir les initiatives des écoles, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle visant le développement de facteurs de protection qui contribuent au bien-être des élèves et du personnel scolaire. Les actions soutenues par l'entremise de cette mesure s'articulent autour du développement des compétences et des facteurs de protection suivants : compétences sociales et émotionnelles; estime de soi; sentiment d'efficacité personnelle; climat scolaire; **saines habitudes de vie et santé mentale.** »

Informations additionnelles



Volet 1

Primaire : 5 000 \$

Secondaire : 7 500 \$



Volet 2

Centre FP-FGA : 1/3 à chacun des centres

« Cette mesure permettait aux établissements de soutenir différentes initiatives pour améliorer le sentiment d'appartenance et maintenir un climat positif. »

15029

Mesure 15029

Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires

⇒ « Toujours dans la volonté d'offrir des milieux éducatifs de qualité, encourageant la pratique régulière d'activités physiques, la présente mesure vise à soutenir les établissements d'éducation **préscolaire et d'enseignement primaire**, pour qu'ils rendent accessibles à leurs élèves et à la communauté des cours d'école vivantes, animées, sécuritaires, inclusives et bien entretenues. Plus un jeune est à l'extérieur, plus il est actif physiquement. Cela contribue, entre autres, à atténuer les problèmes liés au manque d'attention en classe. Il est souhaité que les **cours d'école soient vivantes, sécuritaires et animées, non seulement pour leur utilisation par les élèves et l'équipe-école lors des récréations et des périodes d'enseignement extérieur (dont celles réservées à l'éducation physique et à la santé) et de service de garde**, mais aussi que les besoins de la communauté soient considérés (aménagement et sécurité). »

Informations additionnelles



Écoles primaires seulement

- Montant de base : 1 000 \$
- Montant par élève

« Plusieurs CSS-CS ont prévu le maintien ou l'embauche de ressources avec la mesure 15029. La diminution de l'allocation représente donc un enjeu financier. »

15031

Mesure 15031

Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant

- ⇒ « Cette mesure permet d'aider les écoles à mettre en œuvre, dans une démarche structurée et concertée, les dispositions de la Loi sur l'instruction publique visant à **prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Elle vise notamment à favoriser le développement de compétences relationnelles à travers le parcours scolaire afin de favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant pour la réussite des élèves et le bien-être de tous. Elle permet également de soutenir l'organisation de services de soutien pédagogique et psychosocial favorisant les actions en prévention (soutenir les travaux de l'équipe constituée en vue de lutter contre l'intimidation et la violence – LIP, art. 96.12) ou les mesures de soutien pour les acteurs impliqués dans des situations de violence et d'intimidation. »

15081

Mesure 15081

Projets d'innovation liés aux technologies numériques

- ⇒ « Cette mesure vise à **stimuler le développement de pratiques innovantes et à déployer le potentiel du numérique en contexte éducatif, à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle**. Pour ce faire, elle soutient financièrement des projets d'innovation pédagogique liés aux technologies numériques. »

15082

Mesure 15082

Ressources éducatives numériques

- ⇒ « Cette mesure vise à financer l'acquisition de ressources éducatives numériques (REN) pour soutenir l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation de l'ensemble des apprenants, incluant les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et **contribuer au développement des compétences du 21e siècle chez les élèves (ex. : abonnements à des plateformes de REN ou licences annuelles)**. Elle concerne les élèves à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle. »

Informations additionnelles



« Comme prescrit par les nouvelles obligations gouvernementales, les CSS-CS doivent souscrire à des abonnements administratifs et procéder à la location d'espaces infonuagiques. »

« Rehausser de 5 M\$ l'allocation afin d'assurer le financement des abonnements aux licences numériques nécessaires pour les besoins pédagogiques. • Ajouter un financement à hauteur de 15 M\$ pour couvrir les coûts des abonnements administratifs et des locations d'espaces en infonuagique. »

15083

Mesure 15083

Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT)

- ⇒ « Cette mesure vise à soutenir les enseignants dans l'utilisation pédagogique des technologies et des ressources numériques (TRN) par l'ajout de personnel professionnel. Elle est attribuée dans le but que soient assurés **la formation et le soutien des enseignants de l'organisme scolaire par de l'accompagnement dans la planification, l'expérimentation et la réalisation de projets d'apprentissage en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise.** »

50750

Mesure 50750

Développement informatique et progiciels de gestion intégrés

- ⇒ « Cette mesure vise à financer des travaux qui se concrétisent par **un nouveau système informatique**, un ajout de fonctionnalités ou l'amélioration d'un système existant. »

Informations additionnelles



« Nous saluons la transférabilité des montants entre les mesures et sous-mesures 50750,50761,50766 et 50793 ainsi que le retrait des sous-mesures 50762 à 50765. Cette décision favorise l'agilité de gestion pour les CSS-CS. »

« Assurer le financement associé à l'implantation du système SAGIR (TNSA). »

Ressources

Si vous désirez recevoir des ressources additionnelles pour aller plus loin dans vos recherches, **veuillez envoyer un courriel à l'adresse ci-dessous.** Nous vous ferons parvenir des documents détaillés sur les mesures attendues pour l'année scolaire 2023-2024.

ventes@monclubsportif.com